

In Extenso

Audit Dauphiné Savoie

12 rue Pôle 2000
07500 GUILHERAND-GRANGES

Tél : +33 (0)4 75 62 13 90
www.inextenso.fr
magazin.inextenso.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur l'évaluation des apports

Effectués par

Monsieur Thomas BEBRONNE

Au profit de la société

SARL en cours de formation HOLDING MAMIE MIMI

HOLDING MAMIE MIMI

Société à responsabilité limitée en cours de formation

Pk 4.5, route de Pointe Combi
97315 SINNAMARY

Rapport du Commissaire aux Apports

A l'associée unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins le 25 Juillet 2024 concernant la création de la société SARL en cours de formation HOLDING MAMIE MIMI par apports en nature, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-9 du Code de commerce.

Les apports en nature ont été arrêtés dans le traité d'apport signé, par l'apporteur d'une part, et par la société SARL en cours de formation HOLDING MAMIE MIMI d'autre part.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

I. Présentation de l'opération et description des apports

1. CAPITALOC

Société par action simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social est rue du Rocher à KOUROU (97310), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE sous le numéro 834 293 987.

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La location d'outillages et de matériels destinés au jardinage, bricolage, travaux de construction, etc.
- La location d'échafaudages,
- La location de véhicules à moteur,
- La vente de consommables à des tarifs préférentiels,
- La vente de machines et matériels

La société peut également prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes les sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association,

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Son capital social s'élève à ce jour à 5.000 euros divisé en 50 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société clôture son exercice social le 30 Septembre de chaque année.

2. TLM

Société par actions simplifiée (Société à associé unique) au capital de 1.000 euros dont le siège social est 36 impasse Moucoumoucou à KOUROU (97310), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE sous le numéro 808 497 390.

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- Toute activité de nettoyage de bâtiments et autres nettoyages industriels, la location et la vente de matériel ; l'entretien d'espaces verts, livraisons, déménagements, montages de structures et tout autre service connexe,
- L'acquisition, l'administration, la prise à bail et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers en vue de leur location de manière régulière, ponctuelle ou saisonnière, à usage d'habitation ou touristique.

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location gérance,

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Son capital social s'élève à ce jour à 1.000 euros divisé en 10 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société clôture son exercice social le 30 Septembre de chaque année.

3. SARL en cours de formation HOLDING MAMIE MIMI

Société à responsabilité limitée en cours de formation dont le capital sera de 3.000.000 euros et dont le siège social sera Pk 4.5, route de Pointe Combi à SINNAMARY (97315).

La société aura pour objet, en France et dans tous pays :

- Toutes activités de conseils aux entreprises filiales, l'animation, la fourniture de toutes prestations de services spécifiques administratifs, juridiques, financiers, immobiliers ou autres,
- La prise de participation dans toutes les sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale.
- L'animation du groupe de sociétés dans lesquelles elle pourrait détenir des intérêts par la participation à la définition et à la conduite de leur politique ainsi que leur contrôle.
- La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts sociales, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La durée de la société sera de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Son capital social s'élèvera à 3.000.000 euros divisé en 3.000 parts sociales de 1.000 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société clôturera son exercice social le 30 Septembre de chaque année.

II. Description et évaluation des apports

1. Description des apports

a) CAPITALOC

Monsieur Thomas BEBRONNE apporte à la société HOLDING MAMIE MIMI, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la pleine propriété de 45 actions entièrement libérées de la Société CAPITALOC, au capital de 5.000€, dont le siège social est situé rue du Rocher à KOUROU (97310), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE sous le numéro 834 293 987, dont il est propriétaire.

b) TLM

Monsieur Thomas BEBRONNE apporte à la société HOLDING MAMIE MIMI, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la pleine propriété de 10 actions entièrement libérées de la Société TLM, au capital de 1.000€, dont le siège social est situé 36 impasse Moucoumoucou à KOUROU (97310), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE sous le numéro 808 497 390, dont il est propriétaire.

2. Evaluation des apports

Ces apports sont évalués à :

- Pour les 45 actions apportées en pleine propriété par Monsieur Thomas BEBRONNE de la société CAPITALOC
à :1.350.000 €

- Pour les 10 actions apportées en pleine propriété par Monsieur Thomas BEBRONNE de la société TLM
à :1.650.000 €

Total des apports :3.000.000 €

3. Contrepartie et rémunération des apports

En rémunération des apports désignés ci-dessus et évalués à la somme totale de 3.000.000 euros, Monsieur Thomas BEBRONNE, l'associée apporteur en nature, reçoit 3.000 parts sociales de 1.000 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, de la Société HOLDING MAMIE MIMI.

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

III. Diligences effectuées et appréciation de la valeur des apports

1. Diligences effectuées

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences sont destinées à :

- Apprécier la valeur des apports,
- S'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée
- Vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission
- Apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers octroyés

Ces vérifications sont basées sur les informations financières connues à la date du 30 Septembre 2023, d'une situation intermédiaire arrêtée au 31 Juin 2024 ainsi que les informations financières connues à la date du présent rapport.

2. Appréciation de la valeur globale des apports

Les actions des sociétés CAPITALOC et TLM ont été évaluées selon des combinaisons de méthodes tant patrimoniales que de rendement. Les valorisations ont tenu compte des retraitements nécessaires et des méthodes d'évaluation usuelles en matière de cession d'actions.

Les évaluations ayant été effectuées conformément aux usages de la profession, nous estimons que la valeur attribuée aux apports de Monsieur Thomas BEBRONNE n'est pas surévaluée.

IV. Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature s'élevant à 3.000.000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

A Guilhaud-Granges, le 13 Septembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Jean-François BOUSQUET

Associé In Extenso Audit Dauphiné Savoie

~~Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes~~

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes